

Travail dominical à Paris: American Apparel dans le viseur

Au moment où le gouvernement veut mettre en place une surveillance généralisée de tous les citoyens sous prétexte de lutte contre le terrorisme, il faut que ce soit une intersyndicale qui fasse respecter la loi.

Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond, dans le royaume de France...

Le Parisien Cécile Beaulieu | 17 Avril 2015, 19h16 | MAJ : 17 Avril 2015, 19h16

Rue Vieille-du-Temple (IIIe). Six magasins American Apparel de la capitale font l'objet de poursuites pour ouverture dominicale (LP/Victoria Viennet.)

La chaîne d'habillement « éthique » American Apparel, dans le viseur des syndicats du commerce. Alors que l'examen du projet de loi Macron se trouve toujours entre les mains des sénateurs, qui doivent statuer le 12 mai prochain, les syndicats du commerce parisien ne désarment pas.

Prêts à se battre « jusqu'au bout » contre la déréglementation des horaires et le travail dominical.

Derrière cible en date de l'intersyndicale Clic-P *, victorieuse depuis sa création, en 2010, de tous les combats menés contre les enseignes parisiennes : le géant américain American Apparel, qui compte neuf boutiques dans la capitale... parmi lesquelles six ouvrent grand leurs portes aux clients le dimanche alors même, souligne le Clic-P qu'elles ne se trouvent ni dans les périmètres le permettant, ni dans celui des (éventuelles) futures zones touristiques internationales souhaitées dans le projet de loi Macron ».

25 000 € ; d'astreinte par boutique ouverte

La procédure, engagée par les syndicalistes voici quelques mois contre les boutiques concernées, qui embauchent une centaine de personnes, dans les 1^{er}, 11^e, 14^e, 16^e et 18^e arrondissements, a été examinée jeudi au tribunal de Paris. Bien décidés à faire plier l'enseigne, qui fait publicité de ses ouvertures dominicales sur les réseaux sociaux, les plaignants réclament des astreintes dissuasives : 25 000 € par établissement. Et par salarié présent, le dimanche où serait constatée l'infraction. Mais également 20 000 € de dommages et intérêts.

Le jugement a été mis en délibéré au 7 mai prochain. une décision attendue avec confiance par Me Delphine Mollanger, l'avocate de l'enseigne américaine, pour laquelle le travail dominical n'est pas un « dossier nouveau. Beaucoup d'autres magasins ouvrent leurs portes le dimanche, notamment dans le Marais. Quant aux salariés d'American Apparel, ils sont contents, affirme-t-elle, de cette opportunité qui leur est offerte ». Le travail du septième jour serait, selon la chaîne, soumis au volontariat, et payé double.

Les enseignes de la distribution traquées

« Loi Macron ou pas, nous continuons ! » Forte de ses multiples victoires judiciaires, l'intersyndicale du commerce de Paris, annonce la couleur, et n'hésite pas à rappeler les récentes actions judiciaires qu'elle a engagées : outre son emblématique victoire contre le parfumeur Sephora des Champs-Élysées (VIII^e), désormais interdit de nocturnes, le syndicat a fait condamner les Galeries Lafayette (IX) pour recours illicite au travail de nuit. Un Franprix a été condamné à régler une astreinte de 96 000 € pour avoir poursuivi ses ouvertures jugées illégales, en dépit des condamnations prononcées. Enfin, le Clic-P a fait appel d'un jugement de février 2015, qui autorise la boutique Marionnaud des Champs à ouvrir après 21 heures.

Le Clic-P réunit les syndicats Scid-Cfdt, Seci-Unsa, CGT et Sud